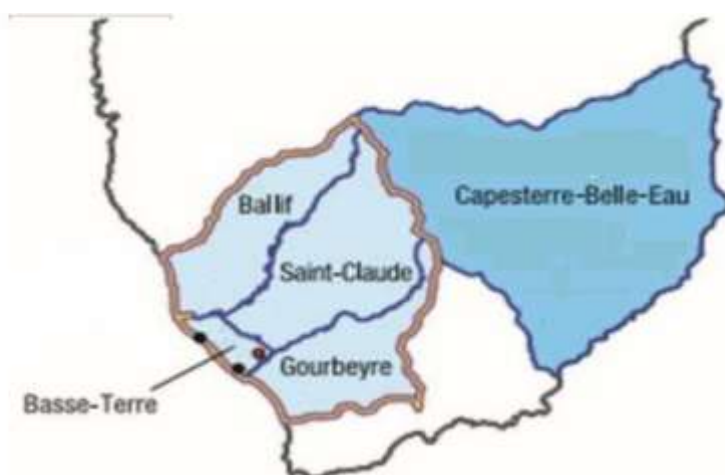


NOTE DE CADRAGE

APPEL A PROJETS 2019 POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville Intercommunal 2015 - 2020 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE



SOMMAIRE

I)	ELEMENTS DE CONTEXTE DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL DU GRAND SUD CARAIBE	<i>Page 3</i>
II)	ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE ET PRIORITES POUR L'ANNEE 2019	<i>Page 4</i>
III)	LE PERIMETRE D'INTERVENTION	<i>Page 24</i>
IV)	LES CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EXAMEN DES DOSSIERS	<i>Page 26</i>
V)	LA MARCHE A SUIVRE	<i>Page 27</i>
VI)	CALENDRIER	<i>Page 28</i>
VII)	LISTE DES CONTACTS	<i>Page 29</i>
VIII)	INFORMATIONS UTILES	<i>Page 32</i>
IX)	DONNEES UTILES	<i>Page 33</i>
X)	CARTOGRAPHIE DE LA POLITIQUE VILLE DANS LE SBT	<i>Page 34</i>

I – ELEMENTS DE CONTEXTE DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL DU GRAND SUD CARAÏBE

Issu de la Loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, **le Contrat de Ville intercommunal de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe constitue le cadre contractuel de mise en œuvre de la Politique de la Ville** sur le territoire du Sud Basse-Terre. Il est désormais piloté à l'échelle de la Communauté d'agglomération, en articulation avec les services de l'Etat, les villes de Baillif, Basse-Terre, Capesterre-Belle-Eau, Gourbeyre et Saint-Claude.

Pour rappel, le contrat de ville repose sur **trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi.**

Il doit également concourir à **trois axes transversaux** :

L'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre les discriminations, la prise en compte de la jeunesse.

Le contrat de ville doit permettre de réduire les écarts de développement entre les quartiers et d'améliorer les conditions de vie des populations les plus touchées par la précarité.

La convention cadre du contrat de ville du Grand Sud Caraïbe a été signée en juillet 2015 par l'ensemble des partenaires : Préfecture de Région, CASBT, villes de Baillif, Basse-Terre, Gourbeyre, Saint-Claude et Capesterre-Belle-Eau, Recteur de l'Académie, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts, Chambre de Commerce et d'Industrie, Tribunal de Grande Instance, Agence Régionale de Santé, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, Mission locale.

Toutes ces institutions se sont engagées mutuellement à agir concrètement en faveur des quartiers les plus défavorisés en **mobilisant leurs crédits de droit commun et leurs crédits spécifiques** pour accompagner la mise en œuvre de projets au bénéfice des quartiers de la politique de la ville ou de leurs habitants.

Ces engagements sont également contractualisés par commune dans une convention d'application territoriale qui définit les modalités d'intervention respectives des partenaires du contrat.

La Communauté d'Agglomération lance, avec ses partenaires, un appel à projets sur la base des orientations stratégiques définies, pour chaque commune, dans la convention d'application territoriale du contrat de ville et sur les priorités définies pour l'année 2019.

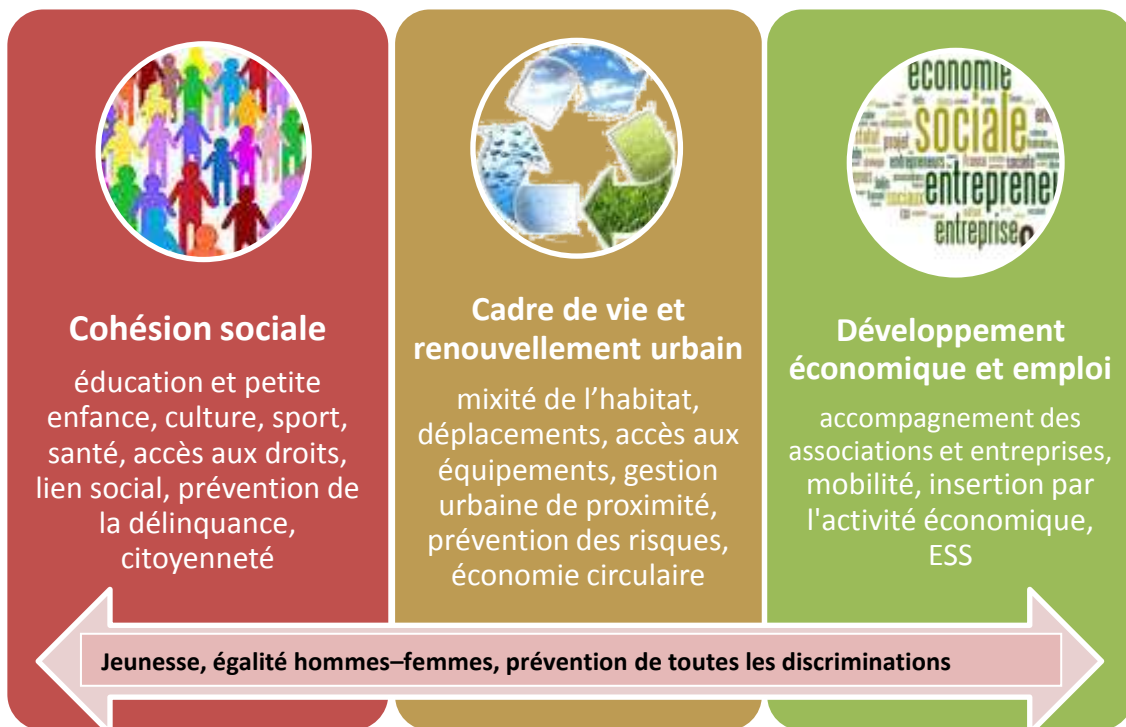
Ainsi, le présent appel à projets a pour objectif de soutenir les initiatives bénéficiant aux habitants des quartiers de la géographie prioritaire du contrat qui s'appuient sur les politiques de droit commun complétées par les crédits spécifiques de la politique de la ville.

II – Orientations du contrat de ville et priorités pour l'année 2019

1. CADRE GENERAL 2016 - 2020

Le cadre stratégique du contrat de ville a été défini lors de son élaboration, à travers la mise en place d'ateliers de travail avec les partenaires institutionnels, les acteurs locaux et associatifs.

Le contrat de ville s'articule autour de **trois piliers**, auxquels s'ajoutent des priorités transversales :



L'ensemble des documents contractuels du CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL : convention cadre, plan d'action, tableaux récapitulatifs et convention d'application territoriale pourront vous être adressés, sur demande aux référents politique de la ville des communes et de la communauté d'agglomération.

2. PRIORITES DE L'APPEL A PROJETS 2019

Chaque année, les priorités d'intervention sont arrêtées par les communes et l'intercommunalité en partenariat avec l'ensemble des partenaires signataires.

Pour l'année 2019, afin de construire leur réponse, les porteurs de projets doivent obligatoirement se référer aux priorités déclinées ci-après de même qu'aux tableaux synthétiques de chaque PILIER et au plan d'action du contrat de ville.

Les projets peuvent porter sur une ou plusieurs thématiques du contrat de ville intercommunal.

Les projets doivent s'inscrire, autant que faire se peut, dans les priorités transversales de la Politique de la Ville. La prise en compte de ces **priorités thématiques et transversales** dans les projets déposés servira de critères d'éligibilité lors de l'instruction des dossiers.

3. PRIORITES DE L'ETAT

3.1 L'Etat et le CGET

L'Etat et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) entendent accentuer leurs priorités en 2019 sur l'insertion et le développement économique, et le développement des dispositifs éducatifs dès l'enfance.

3.2 Académie de Guadeloupe

Bien que concernée par tous les volets du pilier cohésion sociale du contrat de ville, conformément aux directives nationales, l'académie de Guadeloupe souhaite porter une attention particulière aux axes ci-dessous dans le cadre de la programmation de la CAGSC. La politique académique invite à coordonner les actions en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville mais également en direction des établissements bénéficiant du label « éducation prioritaire ».

Volet éducation/Réussite éducative

- **Travailler à la valorisation de tous les jeunes** en répondant notamment aux besoins éducatifs :

Objectifs académiques :

Conforter les dispositifs d'accompagnement à la scolarité ainsi que les activités périscolaires.

Développer des actions en directions des élèves exclus, absentéistes ou décrocheurs

Favoriser la réussite éducative en renforçant l'action des dispositifs institutionnels

-**Développer le soutien à la parentalité en faisant des parents des acteurs centraux de l'éducation**

Objectif académique : Renforcer le soutien et le dialogue avec les familles par un travail en transversalité avec tous les acteurs locaux en s'appuyant sur les dispositifs de l'éducation nationale.

-**Améliorer l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines**

Objectif académique : Contribuer au respect du principe de Laïcité à l'école

Volet prévention de la délinquance

Objectifs académiques :

Lutter contre toute forme de harcèlement à l'école

Transmettre la culture de l'égalité et du respect entre les filles et les garçons

Améliorer le bien-être des enfants à l'école

Volet lutte contre la grande exclusion et la marginalisation

Consolider la prévention et la lutte contre la grande précarité

Objectif académique : Accompagnement des publics en situation de grande précarité

Dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) :

Formation en langue française pour les parents étrangers allophones.

Les associations qui répondront à l'appel à projet dans la thématique Education, devront s'inscrire en complément du droit commun de l'éducation nationale.

A cet effet, elles devront se rapprocher de la **gestionnaire des associations de l'académie :**
association@ac-guadeloupe.fr

3.3 Direction des Affaires Culturelles (DAC)

THEMATIQUE CULTURE

Axe 1 : Développer la pratique artistique dans tous les champs disciplinaires avec une attention particulière sur le conte, le théâtre, le cirque et les arts de la rue.

Seront privilégiés les projets laissant apparaître une volonté d'égalité Hommes/Femmes.

Axe 2 : Développer la pratique numérique au bénéfice de la création artistique.

Axe 3 : Encourager les résidences-missions d'artistes, de journalistes, de cinéastes et d'auteurs.

La DAC lancera des appels à projets de résidences.

Axe 4 : Inciter les structures culturelles à proposer une offre artistique et culturelle aux jeunes et aux familles avec une volonté forte d'égalité Hommes /Femmes.

Accompagner les structures du livre et de la lecture, les musées, les librairies, les espaces de diffusions...

3. 4 LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

PILIER COHESION SOCIALE : POSITIONNEMENT CAF					
AXES	ENJEUX	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN MOBILISABLES CAF		Objectifs CAF	Opérateurs Partenariat
		Axes d'intervention de l'action sociale	Dispositif		
ÉDUCATION : ENFANT-FAMILLE-ECOLE	Renforcer le lien enfant – famille – école Coordonner l'action entre les équipes éducatives, l'équipe municipale, le tissu associatif, le milieu familial	Parentalité	Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	Dispositif partenarial hors temps scolaire, centré sur l'aide méthodologique afin de favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire des enfants et des jeunes . Le Clas valorise également rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via la facilitation et la médiatisation des relations avec l'école.	Structures associatives, ou para municipales (CCAS ou caisse des écoles....) Partenariat : service de l'état (DJSCS, Education Nationale , délégué du Préfet)
			Réseau d'écoute d'Appui et d'accompagnement (Reaap)	Les Reaap ont pour objectif d'aider les familles à assurer leur rôle parental en prenant appui sur leurs savoirs faire et leurs ressources. Les actions initiées s'adressent à l'ensemble des parents, sur la base du volontariat.	
LA JEUNESSE DANS SES TEMPS DE LOISIRS	L'occupation du temps libre des jeunes	Enfance et Jeunesse	Contrat enfance jeunesse	Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles	Opérateurs : collectivités Le Contrat Enfance jeunesse est signé pour une période de 4 ans . Sur cette période la Collectivité s'engage avec le soutien de la CAF à : -poursuivre le développement de l'offre d'accueil sur le temps extrascolaires (vacances scolaires) - créer un séjour de vacances adapté à la tranche des 7-12 ans - développer un accueil de jeunes, répondant à la demande des 14-17 ans

LA JEUNESSE DANS SES TEMPS DE LOISIRS		Jeunesse	Prestation de service Accueil de loisirs : Sont concernés les accueils sans hébergement déclarés à la DJSCS pour les trois catégories d'accueil : Accueils de loisirs sans hébergement, Accueils de jeunes, Accueils de scoutisme	Soutenir la création et le fonctionnement des Accueils de loisirs Développer et structurer l'offre d'accueil sur les temps périscolaires et extrascolaires, tout au long de la scolarité des enfants de 3 à 11 ans révolus. Développer une offre adaptée aux besoins des 12 – 17 ans révolus. Rendre plus effectif l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les Alsh en accompagnant les projets répondant à leurs besoins	Opérateurs : gestionnaires d'accueils de loisirs : Partenariat : DJSCS , communes dans le cadre du CEJ
			Fonds publics et territoires	Favoriser le soutien de projets ados afin d'accompagner la prise de responsabilité et l'autonomisation des jeunes et des adolescents dans le cadre d'un accueil de jeunes.	Opérateurs : Communes
			Les aides aux BAFA	Favoriser l'obtention du Bafa pour les jeunes afin de favoriser leur prise de responsabilité et d'engagement citoyen.	Aide accordée directement au bénéficiaire
LA PETITE ENFANCE	Les structures d'accueil de la petite enfance L'accompagnement des parents, en particulier des jeunes mères dans l'étape de la petite enfance	Petite enfance	Les aides à l'investissement pour la création de places nouvelles : Plan pluriannuel d'investissement (PPIC) pour la création de places nouvelles	Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants	Opérateurs :Associations, collectivité partenariat : conseil départemental
			Aides à l'installation réservées aux assistantes maternelles - prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala) - prime à l'installation des assistantes maternelles -aide à l'équipement des assistantes maternelles	Favoriser l'installation d'assistants maternels dans les zones où leur développement est jugé prioritaire,	Aides accordées directement au bénéficiaire

LA PETITE ENFANCE	Les structures d'accueil de la petite enfance L'accompagnement des parents, en particulier des jeunes mères dans l'étape de la petite enfance	Petite enfance	Aide à l'implantation des maisons d'assistants maternels MAM -Aide au démarrage pour les MAM ouverte à compter de janvier 2016	Favoriser l'implantation de MAM dans les zones où leur développement est jugé prioritaire	Association ayant signé une charte de qualité avec la CAF et le conseil départemental.
			Lieux d'accueil enfants parents LAEP	Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Le LAEP a vocation à accompagner les jeunes mères.	Associations, collectivité
		Parentalité	Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents : REAAP	Les Reaap ont pour objectif d'aider les familles à assurer leur rôle parental en prenant appui sur leurs savoirs faire et leurs ressources.	Structures associatives, ou para municipales (CCAS ou caisse des écoles....)Partenariat : service de l'état (DJSCS, Education Nationale , délégué du Préfet)
PARTICIPATION CITOYENNE, LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ	La participation citoyenne dans les politiques publiques La cohésion sociale dans le parc locatif social L'économie sociale et solidaire	L'animation de la vie sociale et amélioration du cadre de vie	L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales, elle s'appuie sur des équipements de proximité : - centres sociaux, structures d'animation locale (petites associations de quartier)	Permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire.	Opérateurs : structures associatives Partenariat : collectivités politique de la Ville



LES GRANDES ORIENTATIONS 2019 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DEFJ	DDS	DACP	DES	DPAPH	DGAI
<p>Soutien à la parentalité et à la médiation familiale. Promouvoir une journée de la famille dans les établissements scolaires. Ouvrir les établissements scolaires aux parents hors du temps scolaire et à travers des actions innovantes. Instaurer une journée (semaine) de la concorde familiale.</p> <p>Accompagnement à la scolarité.</p> <p>Action de prévention et d'éducation à la sexualité en faveur des adolescents.</p> <p>Actions de prévention et de lutte contre les addictions.</p> <p>Diversification des modes d'accueil.</p> <p>Amélioration de la qualité de l'accueil des jeunes pris en charge.</p> <p>Prévention des risques</p>	<p>Amélioration de l'inclusion sociale des bénéficiaires du RSA (bRSA).</p> <p>Soutien à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.</p> <p>Amélioration de l'accompagnement social des publics les plus vulnérables et/ou éloignés de l'emploi.</p> <p>Contribution à l'ingénierie et à la fonction ressource de la politique de la ville.</p> <p>Soutien aux actions d'inclusion sociale et de redynamisation des quartiers.</p> <p>Consolidation de la médiation sociale auprès des jeunes très désocialisés ou en voie de marginalisation.</p> <p>Accompagnement des publics en situation de grande exclusion sociale.</p> <p>Accompagnement à l'équilibre budgétaire et nutritionnel des bRSA.</p>	<p>Permettre l'accès de tous à la culture. Proposer une offre culturelle et artistique de qualité destinée à tous les publics sur l'ensemble du territoire à travers sa programmation culturelle.</p> <p>Assurer une organisation et un développement cohérent de l'enseignement artistique grâce au Schéma départemental de l'enseignement artistique. Par ses deux bibliothèques la Bibliothèque départementale et la Médiathèque Caraïbe permettre un accès à l'information à la culture pour chaque guadeloupéen en tout point du territoire par notamment le développement de son offre de ressources numériques. Assurer la valorisation et la sauvegarde du patrimoine départemental. Accompagner aux côtés d'autres collectivités le développement de la vie culturelle (soutien aux festivals, soutiens aux associations etc</p>	<p>Poursuite des travaux dans les collèges. (Nestor de Kermadec, 2ème tranche plateau sportif et restauration)</p> <p>Développement du sport de proximité et de la pratique sportive pour tous.</p> <p>Aide aux étudiants.</p>	<p>Anticipation du vieillissement / Prévention et traitement de la dépendance (personnes âgées et en situation de handicap)</p> <p>Développement et innovation dans le secteur du maintien à domicile (portage de repas, adaptation du cadre de vie, etc..)</p> <p>Développement des liens intergénérationnels.</p> <p>Lutte contre l'isolement social des personnes âgées.</p> <p>Développement du dispositif MONALISA.</p>	<p>Consolidation de l'accompagnement socioprofessionnel des Brsa.</p> <p>Accompagnement à la création d'activités.</p> <p>Soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire</p> <p>Développement de l'employabilité dans les secteurs innovants.</p>

DEFJ	DDS	DACP	DES	DPAPH	DGAI
sociaux et de santé des enfants et de leurs familles. Lutte contre la maltraitance des enfants. Prévention de la délinquance.	Soutien aux actions d'aide aux victimes et de prévention des violences. Prévention de l'échec scolaire. Accompagnement à la pratique sportive et artistique. Contribution de la collectivité départementale à la réalisation de la NPRU de Pointe-à-Pitre et des Abymes. Participation à l'OPAH de Pointe-à-Pitre. Accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement. Suivi social des publics accédant aux LLTS.	Egal accès aux livres sur l'ensemble du territoire. Accompagnement et réalisation d'actions d'animation dans les bibliothèques municipales Poursuite travaux d'extension du Musée Schœlcher.			

4. PRIORITES DU TERRITOIRE SUD BASSE-TERRE

4.1 Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC)

La Communauté d'agglomération soutient les projets relevant des 3 piliers qui sont de portée intercommunale et communale, et notamment en 2019, ceux-ci pour :

- La *cohésion sociale* (offre d'activités culturelles et de loisirs pour les enfants et adolescents (théâtre, danse, broderie, couture, billard, sculpture,...), offre de services pour les personnes à mobilité réduite pour rompre l'isolement, accompagner le vieillissement et améliorer la place des aînés dans la vie de la cité, et offre d'animations interculturelles, intergénérationnelles et inter-quartier pour l'outil intercommunal d'animation de proximité, le Quart'bus).
- Le *cadre de vie et renouvellement urbain* (Embellissement des quartiers et établissements scolaires dans une dynamique participative et citoyenne (jardins partagés, nettoyage, ...), amélioration du logement des personnes défavorisées et des seniors et valorisation de sites patrimoniaux).
- Le *développement économique et emploi* (Accompagnement à l'insertion, à la création d'activité et à l'entrepreneuriat).

4.2 - COMMUNE DE BAILLIF

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
<i>Volet Thématique : Favoriser la réussite éducative pour tous</i>	
Actions	Objectifs
Coordination et animation des Programmes de Réussite Educative (PRE)	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les apprentissages et améliorer la réussite scolaire - Contribuer à l'égalité des chances dès le plus jeune âge - Replacer le parent dans son rôle de premier éducateur - Concevoir et accompagner des parcours individualisés en liaison constante avec les familles. - Diminuer les obstacles s'opposant à la réussite scolaire et éducative des enfants concernés.
<i>Volet thématique : Accompagnement à la parentalité</i>	
Aide à la Parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser, accompagner, soutenir les parents dans leur rôle parental - Favoriser les échanges d'expériences - Permettre aux parents de trouver une écoute ainsi que des éléments de réponses à leurs difficultés.
<i>Volet Thématique : Améliorer l'accès et l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels</i>	
L'appropriation du patrimoine naturel de son territoire par le sport et les loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les loisirs des jeunes des quartiers prioritaires qui ne peuvent pas partir en vacances. - Permettre aux jeunes de s'épanouir par des pratiques sportives et culturelles
Culture et quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Former des jeunes et ou adultes à la pratique d'un instrument de musique - Développer la créativité artistique pour lutter contre l'oisiveté des jeunes - Permettre aux enfants des quartiers défavorisés d'accéder à des activités d'arts plastiques

ENJEU PRIORITAIRE : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS ET REDUIRE LES RISQUES DE DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Volet Thématique : Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré

Actions	Objectifs
Embellissement paysager, artistique et participatif des quartiers	<ul style="list-style-type: none">- Embellir et revaloriser les espaces publics en créant du lien social- Favoriser le travail collectif- Réduire l'oisiveté et l'errance des jeunes- Fédérer un groupe de jeunes autour d'un projet commun en portant sa contribution à la vie de la cité, un devoir de citoyen

ENJEU PRIORITAIRE : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET FAVORISER L'ENTREPRENARIAT

PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Volet Thématique : favoriser l'emploi et l'insertion

Actions	Objectifs
Développement et accompagnement des chantiers d'insertion innovants	<ul style="list-style-type: none">- Mobiliser, former et accompagner des jeunes inactifs des QPV sur les dynamiques d'emploi et de qualification- Permettre à ces jeunes de se réinsérer socialement et professionnellement.- Favoriser l'émancipation par le travail.- Développer une dynamique d'entrepreneuriat.

4.3 - COMMUNE DE BASSE-TERRE

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
<i>Volet thématique : Favoriser la réussite éducative pour tous</i>	
Actions	Objectifs
Citoyen et acteurs de demain	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'intégration social des jeunes - Développer le sens des responsabilités à travers des actions citoyennes - Améliorer l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République et de la laïcité
Coordination et animation du Programme de réussite éducative – PRE	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'égalité des chances des enfants et ados – 2 à 16 ans – et leur famille présentant des signes de fragilités - Mettre en place des parcours individualisés d'après les besoins des enfants et de leurs familles - Mise en œuvre d'actions liées à la parentalité, à la prévention du décrochage scolaire, à la lutte contre le harcèlement à l'école
Lutte contre l'illettrisme et l'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> - Remédier à l'isolement et l'illettrisme des adultes - Permettre à l'apprenant de retrouver l'estime de soi et la confiance - Soutenir les projets qui promeuvent le diversité et l'égalité
<i>Volet thématique : Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes</i>	
Offre de services en direction des personnes souffrant d'un handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la mobilité des personnes à mobilité réduite pour rompre l'isolement et l'exclusion - Favoriser l'accès aux activités physiques, culturels...
Nos aînés aux cœurs des cités	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'isolement social des personnes âgées - Participer au maintien à domicile - Mise en place du dispositif MONALISA
Le dynamisme du tissu associatif	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la lisibilité et l'implication des associations sur le territoire pour consolider le réseau - Soutenir les associations de l'économie sociale et solidaire
<i>Volet thématique : Améliorer l'accès et l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels</i>	
Favoriser l'accès aux activités sportives et de loisir	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'inactivité, l'oisiveté et la délinquance - Démocratiser la pratique et la participation aux activités sportives, culturelles et de loisirs
Culture et quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Démocratiser et délocaliser toutes les formes de pratiques culturelles, artistiques et artisanales en tenant compte du patrimoine matériel et immatériel
<i>Volet thématique : Améliorer l'accès à la santé</i>	
Accompagnement à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention à la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les inégalités sociales et territoriales de sante

Volet thématique : Prévention de la délinquance	
Redynamisation du fonctionnement des instances partenariales	<ul style="list-style-type: none"> - Activer le partenariat intercommunal CLSPD/CISPD - Coordonner et animer le CLSPD (Eviter le basculement dans la délinquance, Prévention des violences intrafamiliales, tranquillité publique) - Coordonner et animer le CDDF (soutien à la parentalité)
Lutter contre les violences intrafamiliales, la récidive, les comportements à risque, le 1^{er} passage à l'acte	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des actions individualisées avec une prise en charge globale des problématiques - Soutenir les actions du CLSPD et du CDDF - Mise en œuvre de TIG et mesures de réparation

ENJEU PRIORITAIRE : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS ET REDUIRE LES RISQUES DE DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	
PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
Volet Thématique : Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré	
Actions	Objectifs
Revitalisation du centre bourg	- Mettre en place un plan de ré-urbanisation permettant de faire vivre des espaces contribuant au développement économique – Programme Action Cœur de ville
Lutter contre l'habitat indigne	- Projet de restructuration et d'aménagement du quartier de Calebassier
Amélioration de l'environnement et du logement des personnes défavorisées et âgées	- Améliorer le cadre de vie à travers des actions d'embellissement et paysagères ainsi que des actions de santé et sécurité

ENJEU PRIORITAIRE : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET FAVORISER L'ENTREPRENARIAT	
PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	
Volet Thématique : Favoriser l'emploi et l'insertion	
Actions	Objectifs
Développement et accompagnement des chantiers d'insertion innovants	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser, former et accompagner des jeunes inactifs des QPV sur les dynamiques d'emploi et de qualification - Permettre à ces jeunes de se réinsérer socialement et professionnellement - Développer une dynamique d'entrepreneuriat
Développer des clauses d'insertion dans les marchés publics	- Utiliser la commande publique comme outil de levier pour l'insertion
Volet thématique : Faciliter le développement de l'activité économique	
Promouvoir l'économie sociale et solidaire	- Favoriser l'émergence et la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire

4.4 - COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
<i>Volet Thématique : Favoriser la réussite éducative pour tous</i>	
Actions	Objectifs
Citoyen et acteur de demain	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'intégration sociale des jeunes. - Faire découvrir à travers l'action citoyenne, l'implication professionnelle et le sens des responsabilités. - Mobiliser les jeunes et les encourager à s'engager. - Valoriser l'engagement des jeunes.
Elaboration, coordination et animation du Programme de Réussite Educative (PRE)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une continuité territoriale. - Favoriser l'égalité des chances de tous les enfants du territoire du Sud Basse-Terre - Mettre en place des parcours individualisés. - Aider l'enfant à réussir ses apprentissages et à devenir l'adulte de demain.
Lutte contre l'illettrisme et l'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mixité sociale et culturelle pour un mieux vivre ensemble - Sensibiliser aux enjeux de l'intégration, de la lutte contre les discriminations, de l'accès aux droits. - Accompagner et soutenir les projets mis en œuvre qui promeuvent la diversité, l'égalité des chances. - Remédier à l'isolement et l'illettrisme des adultes. - Permettre à l'apprenant de retrouver l'estime de soi, la confiance et l'assurance.
<i>Volet thématique : Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes</i>	
Nos aînés au cœur des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte la question du vieillissement dans les quartiers. - Améliorer la place des aînés dans la vie sociale de la cité. - Intégrer les aînés à la vie du territoire et les associer pleinement aux actions mises en œuvre.
<i>Volet Thématique : Améliorer l'accès et l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels</i>	
Valorisation des équipements sportifs et culturels du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Lever les freins à la pratique physique, sportive et culturelle en tenant compte du public féminin. - Accroître la fréquentation de ces structures dans le nombre et la durée. - Accroître l'attractivité des lieux par la rénovation, l'accessibilité, la sécurité. - Maintenir une diversité de l'offre sportive et culturelle sur l'ensemble du territoire tout en facilitant son accessibilité.

Volet Thématique : Améliorer l'accès et l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels (suite)	
L'appropriation du patrimoine naturel de son territoire par le sport et les loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Démocratiser la pratique et la participation aux activités sportives, culturelles et de loisirs en préservant la mixité tant sociale que sexuelle. - Favoriser l'accessibilité des sites. - Lutter contre l'inactivité, l'oisiveté et la délinquance. - Se servir de la culture et du sport comme facteurs d'inclusion sociale, de promotion de la citoyenneté. - Valoriser et conforter les structures existantes. - Sécuriser et pérenniser les espaces, sites et itinéraires.
Culture et quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Former des jeunes et ou adultes à la pratique d'un instrument de musique. - Développer la créativité artistique pour lutter contre l'oisiveté des jeunes. - Permettre aux enfants des quartiers défavorisés d'accéder à des activités d'arts plastiques.
Volet Thématique : Améliorer l'accès à la santé	
Accompagnement à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention à la santé en faveur des habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les addictions et les comportements à risque.
Volet Thématique : Prévenir la délinquance et améliorer la tranquillité publique	
Accompagnement et prise en charge des victimes, des auteurs de violence et des sortants de prison	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir, écouter, orienter la personne. - Favoriser une prise en charge globale de la victime. - Accompagner et responsabiliser les auteurs. - Proposer des actions concrètes et personnalisées favorisant l'insertion professionnelle.

ENJEU PRIORITAIRE : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS ET REDUIRE LES RISQUES DE DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Volet Thématique : Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré

Actions	Objectifs
Embellissement paysager, artistique et participatif des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Embellir et revaloriser les espaces publics en créant du lien social - Favoriser le travail collectif - Réduire l'oisiveté et l'errance des jeunes - Fédérer un groupe de jeunes autour d'un projet commun en portant sa contribution à la vie de la cité, un devoir de citoyen
Mise en valeur du patrimoine architectural, culturel et touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre la réappropriation culturelle par les habitants de leur cadre de vie. - Permettre aux habitants de découvrir leurs quartiers, son histoire et d'en devenir des acteurs éclairés.
Quand la récup' donne une seconde vie : Développement d'actions collectives citoyennes et solidaires intégrant l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> - Réinventer le mieux vivre ensemble et l'appropriation des quartiers par les habitants. - Sensibiliser au développement durable en favorisant l'installation des équipements peu énergivores et l'émergence des éco-quartiers.
Amélioration de l'environnement et du logement des personnes défavorisées et âgées (OPERATION SOS MICHEL MORIN)	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux habitants de 60 ans et plus de bénéficier d'une offre de petits travaux favorisant le mieux vivre à leur domicile et la mise au norme de leur habitat.
Elaboration d'un diagnostic des risques sanitaires, sismiques des quartiers et d'un plan d'actions de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Informer, alerter les publics fragiles. - Prévenir des maladies infectieuses d'origine environnementale.

ENJEU PRIORITAIRE : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET FAVORISER L'ENTREPRENARIAT**PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI****Volet Thématique : favoriser l'emploi et l'insertion**

Actions	Objectifs
Accompagnement de l'action des acteurs œuvrant à l'insertion. Comment raccrocher les wagons ?	<ul style="list-style-type: none">- Accompagner les acteurs de terrain et les structures d'accompagnement pour renforcer leurs capacités d'intervention en faveur des publics éloignés de l'emploi des quartiers en recherche d'emploi et/ou d'activité, surtout ceux absents des dispositifs ou ne les sollicitant pas.- Développer une connaissance plus précise de ces publics accompagnés par la Mission Locale, Pôle Emploi, BIJ, PIJ... pour une meilleure coordination entre les acteurs.- Mobiliser l'ensemble des dispositifs existants au plus près de ces publics.
Préparation active et innovante des publics vers l'emploi	<ul style="list-style-type: none">- Innover dans l'accompagnement vers et dans l'emploi.- Remobiliser les personnes éloignées de l'emploi (jeunes et moins jeunes) et faciliter leur insertion.- Favoriser les actions de pré-insertion.- Lever les freins périphériques à l'emploi.- Développer les liens et les passerelles.
Volontaire, je m'engage et m'implique dans ma ville pour ma vie	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'alternatives favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.- Favoriser la reconnaissance du bénévolat de compétences (passeport bénévole, portefeuille de compétences...).- Valoriser l'engagement des jeunes.
Entreprendre autrement, autour des territoires et de nos habitants	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'émergence et la structuration des acteurs de l'ESS qui permettent aussi de développer des occasions de première expérience et d'expérimentation.

4.5 - COMMUNE DE GOURBEYRE

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
Volet Thématique : Favoriser la réussite éducative pour tous	
Actions	Objectifs
La coordination au service de la réussite scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les apprentissages et améliorer la réussite scolaire. - Contribuer à l'égalité des chances dès le plus jeune âge.
Volet thématique : Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes	
La dynamisation du tissu associatif	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir, structurer et valoriser le tissu associatif. - Construire des projets qui contribuent à l'animation du quartier et à l'amélioration des conditions et du cadre de vie. - Développer des échanges intergénérationnels entre habitants et inter quartiers.
Volet Thématique : Améliorer l'accès et l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels	
L'appropriation du patrimoine naturel de son territoire par le sport et les loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les loisirs des jeunes des Quartiers de Veille Active qui ne peuvent pas partir en vacances. - Démocratiser la pratique et la participation aux activités sportives, culturelles et de loisirs en préservant la mixité tant sociale que sexuelle. - Favoriser l'accessibilité des sites. - Lutter contre l'inactivité, l'oisiveté et la délinquance.
Volet Thématique : Prévenir la délinquance et améliorer la tranquillité publique	
Renforcement de la médiation dans l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer la tranquillité des habitants dans les quartiers. - Sécuriser de manière préventive l'espace public. - Contribuer à la réappropriation de l'espace public. - Renforcer la coopération entre les différentes institutions, les équipes de médiation, et la population.

ENJEU PRIORITAIRE : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS ET REDUIRE LES RISQUES DE DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Volet Thématique : Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré

Actions	Objectifs
<p>Mise en valeur du patrimoine architectural, culturel et touristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre la réappropriation culturelle par les habitants de leur cadre de vie, - Permettre aux habitants de découvrir leurs quartiers, son histoire et d'en devenir des acteurs éclairés.

ENJEU PRIORITAIRE : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET FAVORISER L'ENTREPRENARIAT

PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Volet Thématique : favoriser l'emploi et l'insertion

Actions	Objectifs
<p>Développement et accompagnement des chantiers d'insertion innovants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre de chantiers d'insertion axée autour des richesses patrimoniales (naturel, culturel, architectural, immatériel, humain...). - Soutenir les projets ayant pour finalité de développer l'économie circulaire, de valoriser le patrimoine, développer des filières artisanales innovantes, le tourisme vert et la culture. - Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire.

Volet Thématique : Faciliter le développement de l'activité économique

Actions	Objectifs
<p>Améliorer et renforcer l'accompagnement des entrepreneurs et créateurs des quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'accompagnement à la création, à la reprise d'activité, au maintien d'activité et coordonner leur action sur le terrain.

4.6 - COMMUNE DE SAINT-CLAUDE

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
<i>Volet Thématique : Favoriser la réussite éducative pour tous</i>	
Actions	Objectifs
Coordination et animation des Programmes de Réussite Educative (PRE)	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les apprentissages et améliorer la réussite scolaire - Contribuer à l'égalité des chances dès le plus jeune âge - Replacer le parent dans son rôle de premier éducateur - Concevoir et accompagner des parcours individualisés en liaison constante avec les familles. - Diminuer les obstacles s'opposant à la réussite scolaire et éducative des enfants concernés.
<i>Volet thématique : Accompagnement à la parentalité</i>	
Aide à la Parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser, accompagner, soutenir les parents dans leur rôle de premier éducateur - Favoriser les échanges d'expériences - Permettre aux parents de trouver une écoute ainsi que des éléments de réponses à leurs difficultés.
<i>Volet Thématique : Améliorer l'accès et l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels</i>	
L'appropriation du patrimoine naturel de son territoire par le sport et les loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les loisirs des jeunes des Quartiers de Veille Active qui ne peuvent pas partir en vacances. - Démocratiser la pratique et la participation aux activités sportives, culturelles et de loisirs en préservant la mixité tant sociale que sexuelle. - Favoriser l'accessibilité des sites. - Lutter contre l'inactivité, l'oisiveté et la délinquance.
<i>Volet Thématique : Prévenir la délinquance et améliorer la tranquillité publique</i>	
Renforcement de la médiation dans l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer la tranquillité des habitants dans les quartiers. - Sécuriser de manière préventive l'espace public. - Contribuer à la réappropriation de l'espace public. - Renforcer la coopération entre les différentes institutions, les équipes de médiation, et la population.

ENJEU PRIORITAIRE : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS ET REDUIRE LES RISQUES DE DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Volet Thématique : Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré

Actions	Objectifs
Embellissement paysager, artistique et participatif des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Embellir et revaloriser les espaces publics en créant du lien social - Favoriser le travail collectif - Réduire l'oisiveté et l'errance des jeunes - Fédérer un groupe de jeunes autour d'un projet commun en portant sa contribution à la vie de la cité, un devoir de citoyen

ENJEU PRIORITAIRE : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET FAVORISER L'ENTREPRENARIAT

PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Volet Thématique : favoriser l'emploi et l'insertion

Actions	Objectifs
Développement et accompagnement des chantiers d'insertion innovants	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser, former et accompagner des jeunes inactifs des Quartiers en veille active sur les dynamiques d'emploi et de qualification - Permettre à ces jeunes de se réinsérer socialement et professionnellement. - Favoriser l'émancipation par le travail. - Développer une dynamique d'entrepreneuriat.

III– LE PERIMETRE D’INTERVENTION

Les actions proposées doivent avoir obligatoirement comme public visé les habitants des quartiers ci-dessous :

1. LES QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV) - Le contrat intercommunal s’appuie sur **une géographie prioritaire sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)** répartis sur trois communes, Baillif, Basse-Terre, et Capesterre-Belle-Eau. Ces quartiers représentent 11 675 habitants, soit 32% de la population des 3 communes concernées et 14% de la population de l’agglomération.

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV) / SECTEURS / RUES CONCERNES	
BASSE-TERRE	PINTADE	Voie Diligenti, avenue du gouverneur de Lyon
	CALEBASSIER	Chemin des Colibri, ruelle des frégates, Ruelle des mouettes
	CHEVALIER SAINT-GEORGES	
	Rue Chevalier Saint-Georges, rue Denis Michaux, impasse de la nouvelle ville, rue Emile Vauchelet, Ruelle Pactole avenue, allée des Avocats, rue Annibal Waneybergue, ruelle Yves Benfele	
	MALLIAN	
	Rue Julien Mallian, rue Théodore Lacascade, rue Jules Gascon, Rue Thyrus de Pattrizel, rue Georges Favreau	
	BOLOGNE	
	Allée des immortelles, allée des amandiers, allée des marguerites, allée des balisiers, avenue des pères domicains, allée des sang-dragon	
BAILLIF	RIVIERES DES PERES	
	Rue du Général Lambert, avenue François Mitterrand, rue Elie Chauffrein, Allée des tamarins, rue du Général Lanzerac, rue Jean Jaurès, Rue Aimé Noël, Allée du 27 mai 1848, rue Clovis Renaison, rue Adolphe Gatine, rue René Baptistide, rue Jules Billecop	
	BOURG	
	Avenue du Père Labat, rue des anciennes écoles, rue de l’église, rue du cimetière rue Delgrès, rue Henri Soret, rue Joseph Pagesy , route de Cadet ruelle des quenettes, rue de la liberté, rue des corsaires, rue des fortifications prolongée, rue des ortolans, rue de la madeleine, route de Morne Mabouya, rue de la circonvallation	
	CADET	
	Chemin des tamariniers, route de cadet, chemin de la Brigade, rue Fauconnier, chemin de fond Sillac, chemin des Pommes Cannelles 2, Rue ravine des Corsaires, chemin de Bougenot	
	SAINT-ROBERT	
	Chemin des Pommes Acajou, chemin des Judes Plessis, Ruelles des Crotons, Route de Saint-Robert, chemin de fond Rivon, chemin des Pyrénées, chemin Dardanelles, chemin des avocats, chemin du Boulanger, rue de l’arbre à pain, ruelle des roches caraïbes, chemin de Clairefontaine, chemin Danois, chemin sur canal	
BOIS RAIMBAULT		
Chemin de Bois Raimbault, chemin des tamariniers, chemin de Common, ruelle des pruniers		

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV) / SECTEURS / RUES CONCERNES
BAILLIF (suite)	JEAN JAURES Rue du Stade, Rue de la Poste, Rue Jean Jaurès (Allée des Cannas, Allée des Gerbéras, Allée des Hémérocailles, Allée des Hortensias, Allée des Bégonias, Allée des Œillets) ; Rue des Balisiers.
	HAUTE PLAINE / BANANIER Rue François, rue des palétuviers, route de Haute plaine, chemin Aurélie, rue Morne Cinq Jours, rue de morne à Zailles, rue trou aux chats, Bd de Bananier, rue de plage, rue de Berville, route de Mont Plaisir, rue Bernard Zebus, Allée Saint-Sauveur, rue de la Batterie, Impasse du rivage, rue du père Thole, Allée des mineurs, impasse du Fond Colmar, impasse du souffleur
CAPESTERRE-BELLE-EAU	BOURG / SARLASSONE Lotissement Moulin à Eau, résidence le Cap, rue Bacadere, lotissement Salome, rue de Cayenne, rue des ortolans, rue des alouettes, rue de la Grande Rivière, rue des Raisiniers, rue des dames de l'usine, rue du poète Christophe, rue Jean Jaurès, Boulevard maritime, avenue Paul lacavé, rue Perrinon, rue Pasteur, rue de l'usine, rue du général Felix Eboué, Boulevard Delgrès, Rue des Cosmonautes, rue Gambetta, Allées des Bougainvilliers, Rue Gérard Turllet, Allée des Frambroisins, rue Henri Sidambarom, rue Auguste Saint-Luce, rue de l'abbé Grégoire, rue Schœlcher, rue Foch, rue Léopold Dorval, rue AnatolCeleste, rue Mont plaisir, Rue AmédéFengarol, Rue Victor Hugo, rue Léon Philis Seymour, Allée Xantippe, rue de Fromager, ruelle Maurice Narayaninsamy, rue Camille Ambert, rue de la pépinière, Chemin du Figuier, rue Pois doux, Allée de l'harmonie, rue des galbas, lotissement Moula, rue de la république, rue Joliot Curie, Rue albertBerville, rue du marquis de Bouillet, rue du Progrès, Allée des Flamboyants, rue des Banglins, Allées des acacias, Rue Gérard Baptistide, rue des Filaos, rue Gérard Marianne, rue du Château, rue de la Fontaine, boulevard Front de mer, rue des Joncs, rue de la caserne, rue de l'embouchure
	ILET PEROU Rue de l'ilet Pérou, Ruelle Cabuzel, ruelle Jalce, Ruelle Vouteau, Ruelle de l'arbre à Pain, ruelle Mancel, Ruelle Vadney, ruelle Combet, ruelle de la Terre Rouge

2. LES AUTRES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le périmètre comprend également :

- **Les autres quartiers des territoires sortants de la politique de la ville font l'objet d'une « veille active » (QVA)**, visant à maintenir une attention soutenue des pouvoirs publics vis-à-vis de ces territoires. Ils pourront bénéficier de l'ingénierie de la politique de la ville, de la mobilisation des **crédits de droit commun** afin de poursuivre notamment certaines dynamiques enclenchées conformément à la volonté manifestée par les élus des communes concernées.

Ils ne bénéficieront pas des crédits spécifiques du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires - CGET (anciennement crédits de l'ACSE).

COMMUNES	QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE (QVA)
Basse-Terre	Carmel
Gourbeyre	Rivière-Sens, Blanchet, Palmiste, Cité des Mombins, Cité le Gallion, Gros Morne Dolé, Champfleury, Bisdary, Valkanaers.
Saint-Claude	Quartier de la Diotte, Dugommier, Gallard, Belfond, Morne à vaches, Vallée du constantin , Morin, Matouba, Caféière.

➤ Les **quartiers vécus** qui bien que situés en dehors du périmètre des QPV correspondent aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zone d'activité, ...). Ainsi, les crédits spécifiques et de droit commun pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et projets portés par les associations relevant du « quartier vécu », si leurs actions ont un effet avéré sur la situation des habitants des QPV.

➤ Les Zones **franches urbaines (ZFU) prolongées jusqu'en 2020 sous le nom de ZFU-territoires entrepreneurs**. La ZFU de Basse-Terre demeure donc active : Centre-ville et Rivière des Pères.

➤ Dans le cadre de la refonte de l'éducation prioritaire, un Réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +) : **Collège Jean-Jaurès à Baillif** et un Réseau d'éducation prioritaire (REP) : **Collège Germain-Saint-Ruf à Capesterre-Belle-Eau** ont été constitués pour la rentrée 2015, simultanément à la définition de la nouvelle géographie prioritaire.

IV - LES CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EXAMEN DES DOSSIERS

L'instruction des dossiers se fera sur la base des critères suivants :

1- CRITERES D'ELIGIBILITE

- ⇒ Les porteurs de projets de la politique de la ville sont les associations, les bailleurs sociaux, les collectivités territoriales ou les établissements publics dans la mesure où leurs actions interviennent au bénéfice des habitants des quartiers de la politique de la ville.
- ⇒ Le projet concerne un QPV ou plusieurs QPV et répond aux priorités définies.
- ⇒ Les porteurs de projets doivent au préalable **obligatoirement rencontrer au moins un référent communal ou intercommunal**.
- ⇒ **Le dossier complet** accompagné de l'ensemble des pièces et déposé dans les délais mentionnés.

2- CRITERES D'EXAMEN DES DOSSIERS

- ⇒ Les crédits de droit commun (Etat, Région, Département, ARS, CAF, DIECCTE, DAC, DEAL, Jeunesse et sports...) sont à mobiliser en amont des crédits spécifiques. Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation...) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de toutes les institutions signataires du contrat de ville. Les crédits de droit commun des partenaires signataires seront prioritairement mobilisés avant d'avoir recours aux crédits spécifiques.
- ⇒ L'action doit s'inscrire dans le respect du principe de co-construction : la participation des habitants et des acteurs locaux œuvrant sur les quartiers prioritaires, au travers notamment des conseils citoyens, a été affirmé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les porteurs de projet apporteront une attention particulière au principe de « co-construction » des actions, principe entériné par la loi, en veillant à impliquer les habitants et les associations des quartiers prioritaires dans le cadre de leur projet.
- ⇒ Chaque action fera l'objet d'une évaluation annuelle, le porteur de projet mentionnera clairement dans son dossier les modalités d'évaluation choisies pour l'action.
- ⇒ **L'action doit se dérouler entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019**. Si l'action n'est pas terminée, **une prorogation** pourra être accordée jusqu'au 31 mai 2020 en formulant la demande par écrit avant le 31 décembre 2019.

V - LA MARCHE A SUIVRE

1 - Procédure pour le dépôt - Programmation 2019

LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

CONCERNANT VOTRE STRUCTURE VOUS DEVEZ :

- ✓ Justifier d'une existence **de plus d'un an**,
- ✓ Disposer d'un numéro SIRET,
- ✓ **Disposer d'un ancrage territorial** (être un acteur local du territoire concerné par son projet ou être en partenariat avec des acteurs du territoire),
- ✓ Etre à jour des bilans des subventions antérieurement perçues,
- ✓ Etre à jour des cotisations sociales ou présenter un moratoire.

VOTRE PROJET DOIT :

- ✓ Répondre aux priorités thématiques et territoriales définies par la note de cadrage annuelle,
- ✓ Etre mis en œuvre sur la géographie prioritaire définie dans le contrat de ville,
- ✓ Concerner au moins un des publics prioritaires de la politique de la ville.

LES PIECES OBLIGATOIRES - Nouvelle Procédure (Voir Guide en annexe)

- ✓ Le dossier CERFA saisi et imprimé à partir de la nouvelle plateforme de dématérialisation « DAUPHIN » à l'adresse suivante <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>
- ✓ **Annexe 1** : Liste des pièces à fournir lors du dépôt à la CAGSC.
- ✓ **Annexe 2** : Fiche synthétique de présentation du projet.
- ✓ **Annexe 3** : Fiche détaillée du budget prévisionnel de l'action.

POUR DEPOSER SON PROJET 2019, ce n'est pas si compliqué...

- ✓ **Appeler ou envoyer un mail** à la DJSCS (**Jacqueline DELVER** / 0590.47.11.73. / jacqueline.delver@jscs.gouv.fr ou **Philippe RONDOT** / 0590.81.01.85. / philippe.rondot@jscs.gouv.fr) afin que la DJSCS vous invite à créer votre compte sur DAUPHIN (compte rattaché à un compte déjà existant) ;
- ✓ A partir du lien que vous recevrez par mail, **créer votre compte** (choisir un identifiant et un mot de passe en respectant les règles indiquées) ; *si vous présentez un projet pour la première fois au titre de la politique de la ville, vous devez aussi créer votre compte personnel en suivant les étapes indiquées ;*
- ✓ **Activer votre compte** ;
- ✓ **Mettre à jour** l'ensemble des données administratives de votre structure (Rib, Avis Insee, ...) ;
- ✓ **Déposer** votre projet en suivant les étapes indiquées ;

L'une des particularités de la plateforme dématérialisée DAUPHIN fait que si vous ne mentionnez pas dans le budget de l'action "produit - subvention d'exploitation - État" la participation du CGET qui sera intitulée "politique ville 971 - Guadeloupe", votre projet n'existera pas sur la plateforme. **En fait dans la fenêtre de recherche ("produit - subvention d'exploitation - État"), tapez "971" et ensuite sélectionner "politique ville 971 - Guadeloupe" puis écrire le montant de la subvention sollicitée.**

- ✓ **Imprimer** le dossier CERFA (reçu en pièce jointe avec le mail de confirmation du dépôt du projet) ;
- ✓ **Transmettre** le dossier CERFA et les pièces administratives au service Politique de la ville de la communauté d'agglomération – CAGSC (lieu de dépôt unique).

La **cellule support (09.70.81.86.94.)** située à PARIS (*pensez au décalage horaire*) se tient à votre disposition pour toutes questions liées à la plateforme de dématérialisation DAUPHIN).



- ✓ Se connecter sur <http://addel.cget.gouv.fr> et ouvrir son dossier de demande 2018 puis choisir l'action à justifier,
- ✓ Renseigner les données et confirmer le dépôt,
- ✓ **Imprimer** le compte rendu qualitatif et financier,
- ✓ Le faire signer par le représentant légal,
- ✓ **Joindre** l'annexe n°4 : Fiche d'identification des bénéficiaires des quartiers en 2018
- ✓ Le **communiquer** par mail ou par voie postale à la **DJSCS (CGET)** et **au service Politique de la ville de la communauté d'agglomération – CAGSC** et aux autres financeurs ayant soutenus votre action (Région, Département, DAC, CAF...).

Pour tous les opérateurs, les pièces administratives doivent être fournies en sus du dossier de demande de subvention : Voir Annexe 1

VI - CALENDRIER

1- Date limite de dépôt des dossiers

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention (Cerfa et annexes) est fixée au :

Lundi 18 Mars 2019 à 12h00

2 - Dépôt des dossiers sous format papier et numérique

Tous les dossiers de demande de subvention devront être déposés au siège de la Communauté d'Agglomération (lieu de dépôt unique) en **2 exemplaires originaux et sous format numérique** (pdf et word) :

Référence : Réponse Appel à projets PV 2019

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE
SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE**

Rue Bébian – Place du père Magloire – 97100 Basse-Terre

Tél. : 0590 99 63 20

VII - LISTE DES CONTACTS

Pour toute question et pour tout accompagnement spécifique **avant la date limite de dépôt des dossiers**, l'équipe du service Politique de la Ville reste à votre disposition. Les porteurs de projets doivent **obligatoirement rencontrer au moins un référent communal ou intercommunal**. Veuillez au préalable prendre un rendez-vous.

1- Référents de la Communauté d'agglomération

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE		
Service Politique de la Ville		
Agent	Poste	Coordonnées
Roberta POMER	Responsable de service	rpomer.casbt@gmail.com 0590 41 57 55 0690 54 08 32
Lionel HUNT	Assistant	l.hunt@casbt.gp 0590 99 63 20

2- Référents des communes membres

Des quartiers prioritaires (QPV) :

Commune	Agent	Poste	Coordonnées
Commune de Baillif	Patricia BABEL	Responsable des Affaires communautaires Chef de projet Contrat de ville	0590 99 11 81 p.babel@ville-baillif.fr
	Odile FAUCONNIER	Responsable CCAS - Programme de Réussite Educative (PRE)	0590 99 11 70 (poste 2119) o.fauconnier@ville-baillif.fr
	Catherine GOIGNAN	Coordonatrice Programme de Réussite Educative (PRE)	0590 99 11 70 c.goignan@ville-baillif.fr
	Henri BABEL	Police Municipale Coordonateur CLSPD	0590 99 11 70
Ville de Basse-Terre	Sylvie MERCIER	Cheffe de projet Contrat de ville - PRE Coordonatrice CLSPD Directrice de projet Action Cœur de ville	0590 80 56 91 06 90 45 83 22 s.mercier@ville-bassterre.fr
	Chrystèle CHATUANT	Coordonatrice PRE	0590 32 88 74 0590 32 36 74 c.chatuant@ville-bassterre.fr
Ville de Capesterre Belle-Eau	Valérie RAMASSAMY	Chef de projet Contrat de ville Coordonatrice CLSPD	0590 86 76 89 0690 13 44 31 polville.cbe@gmail.com
	Jean-Philippe DANICAN	Chef de la police municipale Coordonateur CLSPD	0590863168 0690345235 pm-cbe@hotmail.fr

Des quartiers en veille active (QVA) :

Commune	Agent	Poste	Coordonnées
Ville de Basse-Terre	Sylvie MERCIER	Cheffe de projet Contrat de ville - PRE Coordonnatrice CLSPD Directrice de projet Action Cœur de ville	0590 80 56 91 06 90 45 83 22 s.mercier@ville-bassetterre.fr
	Chrystèle CHATUANT	Coordonnatrice Programme de Réussite Educative (PRE)	0590 32 88 74 0590 32 36 74 c.chatuant@ville-bassetterre.fr
Commune de Gourbeyre	Gérard ABON	Chef de projet Contrat de ville Coordonnateur CLSPD	0590 92 25 03 0690 40 26 36 g.abon.mairiedegourbeyre@orange.fr
Commune de Saint-Claude	Rodrigue NANGIS	Chef de projet Contrat de ville Coordonnateur CLSPD	0590 80 00 16 0690 75 81 12
	Nathalie SOSSE	Coordonnatrice Programme de Réussite Educative (PRE)	rodrigue.nangis@ville-saintclaud.fr

3- Référents des Partenaires signataires du Contrat de ville

Partenaires	Référents	Coordonnées
L'Etat (la Préfecture)	LORENZI Franck Délégué du préfet à la Politique de la Ville	Tél : 0590 99 39 61 / 0690 73 03 14 Fax : 0590 99 39 01 franck.lorenzi@guadeloupe.pref.gouv.fr
La DJSCS (CGET)	RONDOT Philippe Responsable service politique de la ville	0590 81 01 85 philippe.rondot@jscs.gouv.fr
	RENE-GABRIEL Murielle Chargée de mission Politique de la ville	0590 81 95 97 / 81 33 57 - ligne 134 murielle.rene-gabriel@jscs.gouv.fr
L'Académie Guadeloupe	LACEMON Lydia Provisoire à la vie scolaire Conseillère technique établissements et vie scolaire	0590 47 81 39 / 0690 37 81 37 lydia.lacemon@ac-guadeloupe.fr Secrétariat : Sinndy CALIF ce.pvs@ac-guadeloupe.fr
	Julienne DUBOIS Gestionnaire des associations de l'académie	association@ac-guadeloupe.fr
La DAC	TOUSSAINT Elie Conseiller action culturelle et territoriale	0590 41 14 59 elie.toussaint@culture.gouv.fr
L'ARS	BOULON Lionel Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	0590 99 99 65 0690 520 658 lionel.boulon@ars.sante.fr
La DIECCTE	CHARPENTIER Véronique cheffe du département emploi et compétences	0590 80 50 50 / 03 0690 37 28 33 veronique.charpentier@diecccte.gouv.fr

Partenaires	Référents	Coordonnées
La Région	BIABIANY Nicole Chef du service des interventions territoriales	0590 60 46 49 nicole.biabiany@cr-guadeloupe.fr
Le Département	AIGUADEL-ARCHIMEDE Betty Chef du service Développement Social des Quartiers	Tel : 0590 93 78 06 Fax : 0590 93 78 01 betty.archimede@cg971.fr
	Estelle DOMIQUIN Directrice des Antennes et de l'Animation du Territoire p/i (Direction Générale Adjointe de l'Insertion)	0590 99 77 53 0690 63 21 44 estelle.domiquin@cg971.fr
	Suzy CHEKMAHOMED Responsable de l'Antenne Locale d'Insertion du Sud Basse-Terre (Direction des Antennes et de l'Animation du Territoire)	0590 81 01 22 0690 76 33 57 suzy.checkmahomed@cg971.fr
La CAF	EDWIGE Maryline Conseillère territoriale	0590 90 53 07 maryline.edwige@cafguadeloupe.cnafmail.fr
Le Pôle emploi	AUDEBERT Jean-Paul Directeur régional adjoint	0590 38 31 49 jpaul.audebert@pole-emploi.fr
	DELACAZE Davy Directeur Agence de B/Terre	0590 99 48 68 / 0690 39 24 36 davy.delacaze@pole-emploi.fr
La CCI IG des Iles de Guadeloupe	PROCIDA Robert Directeur volet développement économique	0590 99 14 90 r.procida@guadeloupe.cci.fr
La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	MARTIN Jennifer Chargée de développement territorial Direction Régionale Antilles-Guyane	05 90 21 18 68 0690 54 56 55 jennifer.martin@caissedesdepots.fr
La Mission locale	CHELLIN Josiane Responsable de secteur GSC	Tél : 0590 81 96 84 Fax : 0590 81 99 34 josiane.chellin@mission-locale-guadeloupe.fr
La SIG	DERUSSY Ruddy Responsable UT	0590 93 42 31 0690 59 08 93 r.derussy@sig-guadeloupe.fr
La Semsamar	Jean-Pierre APPOLINAIRE Directeur de la Gestion du patrimoine	Tel : 0590 93 66 40 Fax : 0590 90 95 26 jappo@semsamar.fr

VIII - INFORMATIONS UTILES

Le CGET concourt par son action à la cohésion des territoires

www.cget.gouv.fr

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est un service de l'État placé sous l'autorité du ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Il appuie le Gouvernement dans la lutte contre les inégalités territoriales et le soutien aux dynamiques territoriales, en concevant et animant les politiques de la ville et d'aménagement du territoire avec les acteurs locaux et les citoyens. Ses champs d'intervention sont interministériels : accès à l'emploi, aux soins et aux services au public, cohésion sociale, inclusion numérique, aide aux mobilités, attractivité économique, transitions écologique et numérique, redynamisation des territoires fragiles et des centres-villes en déprise...

Le CGET est issu du regroupement de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).

Préfecture Guadeloupe : www.guadeloupe.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville

DJSCS : www.guadeloupe.drjscs.gouv.fr

DAC : www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-Guadeloupe

NOTICE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51781&cerfaFormulaire=12156

CREER, GERER ET DEVELOPPER SON ASSOCIATION

www.associations.gouv.fr

Site officiel de l'administration française sur la vie associative, guide d'informations pratiques et démarches :

[Votre compte association en ...](#)

Votre compte association en ligne sur service-public-asso.fr.

[Créer votre association](#)

Tout pour créer votre association. Découvrez notre rubrique d ...

[La gestion de l'association](#)

La gestion de l'association. La gestion d'une association et la ...

[Faire évoluer votre association](#)

Faire évoluer votre association. Que ce soit pour faire évoluer ...

[Le compte Asso](#)

Le Compte asso.

[Le FDVA](#)

En 2018, le FDVA (Fonds pour le développement de la vie ...

Services en ligne et formulaires - associations | service-public.fr

www.service-public.fr/associations

www.service-public.fr/associations/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires

www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/je-suis-une-association

www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/.../quel-statut-pour-mon-association

GUIDES DES FONDATIONS

MECENAT ET ASSOCIATIONS - Opale susceptibles de soutenir les projets artistiques et culturels

www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2016_opale_fiches_fondation_4oct.pdf

www.esspace.fr/financement-ess-fondations.htm

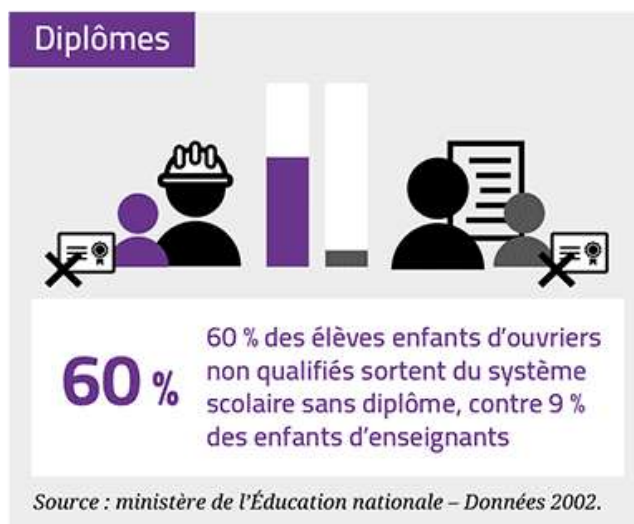
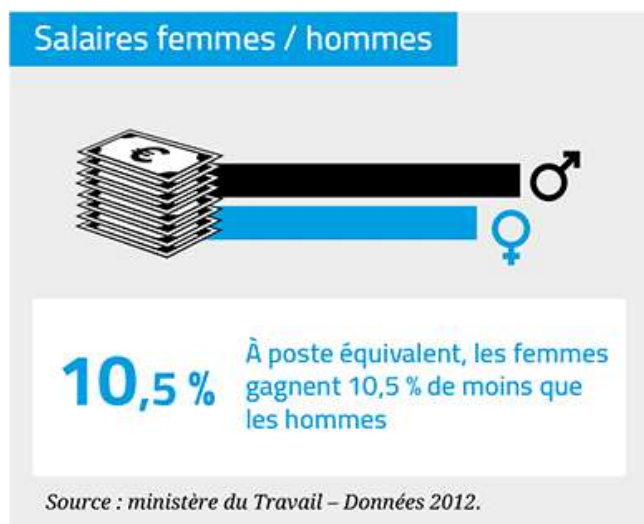
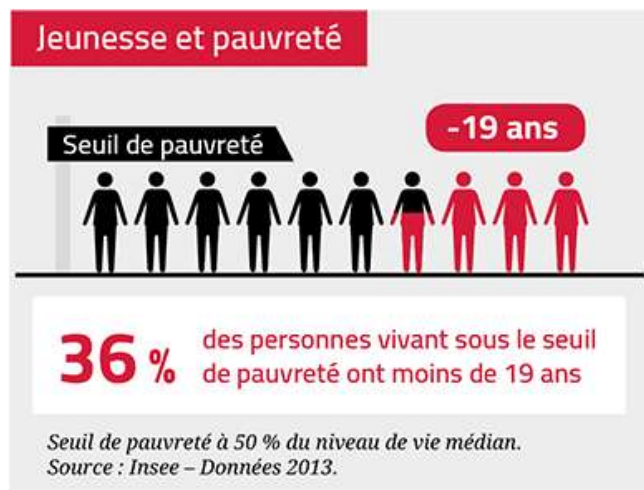
IX - DONNEES UTILES

Les documents contractuels du CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL : convention cadre, plan d'action, tableaux récapitulatifs et convention d'application territoriale pourront vous être adressés, sur demande aux référents politique de la ville des communes et de la communauté d'agglomération.

Les chiffres clés de la jeunesse Guadeloupe 2018 sont une réalisation de la DJSCS de Guadeloupe. C'est une brochure qui rassemble quelques indicateurs sociaux, pour vous donner une plus grande visibilité sur la jeunesse : www.guadeloupe.drjcs.gov.fr

2e édition du « Rapport sur les inégalités en France » Publié le 31/05/2017

L'Observatoire des inégalités a publié son deuxième « **Rapport sur les inégalités en France** » - Edition 2017. Au sommaire : revenus, éducation, travail, modes de vie, territoires abordés à travers notamment 200 tableaux et graphiques expliqués et commentés.



X - CARTOGRAPHIE DE LA POLITIQUE VILLE DANS LE SBT

Périmètre d'intervention

Une nouvelle géographie prioritaire resserrée de **26 675 habitants**, soit 32 % de la population totale du Sud Basse-Terre, répartis sur :

5 communes dont 3 ayant des quartiers prioritaires (QPV).
3 ayant des quartiers en veille active (QVA). 3 Programmes de Réussite Educative (PRE) : BT, Baillif et St-Claude. 2 Cordées de la réussite : B/T. 1 Réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +) : Collège Jean-Jaurès - Baillif. 1 Réseau d'éducation prioritaire (REP) : Collège Germain-St-Ruf - CBE. 1 ZFU - territoires entrepreneurs : B/Terre - centre ville et Rivière des Pères.



La politique de la ville (loi du 21 février 2014), « une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants cumulant pauvreté et difficultés économiques et sociales »

Un contrat de ville unique signé le 9 juillet 2015 entre la CAGSC, l'Etat, les 5 communes, les collectivités territoriales et d'autres partenaires administratifs.

Quartiers Prioritaires (QPV) - (Décret 2014-1751 du 30 décembre 2014)
11 675 hbts : 14% de la population du SBT (83 575)

Baillif 1 997 hbts	Basse-Terre 1 591 hbts	Capesterre Belle-Eau 8 087 hbts
Bourg, Cadet, St-Robert, Bois Rimbault, Jean Jaurès.	Bologne, Calebassier Rivière des pères, Pintade, Mallian, Chevalier St-Georges.	Bourg, Sarlassone-Petit Péroullet, Bananier-Haute plaine.

- 38 % de la pop. de Baillif est en QPV
- 13 % de la pop. de B-Terre est en QPV
- 42 % de la pop. de CBE est en QPV

Quartiers en Veille Active (QVA) - 15 000 hbts :
18% de la population du SBT (83 575)

Basse-Terre	Gourbeyre 7 000 hbts	St-Claude 8 000 hbts
Carmel	Rivière-Sens, Blanchet, Palmiste, Champfleury, Cité des Mombins, Cité le Gallion, Gros Morne Dolé, Bisdary, Valkanaers.	Quartier de la Diotte, Dugommier, Gallard, Belfond, Morin, Morne à Vaches, Vallée du Constantin, Matouba, Cafèière.

